



Déclaration préalable

Conseil supérieur de l'éducation du 5 juin 2025

Monsieur le président du Conseil supérieur de l'éducation,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,

La FCPE a une pensée toute particulière pour les 980 000 jeunes et leurs familles qui reçoivent depuis ce lundi les premières réponses à leurs candidatures auprès des formations de l'enseignement supérieur.

Notre fédération émet le souhait que chaque jeune puisse accéder à une filière qui corresponde à la réalité de son projet d'étude et accessible d'un point de vue géographique et financier. Pour cela, il est nécessaire d'ouvrir des places supplémentaires dans les filières les plus en tension.

Même si le nombre de jeunes poursuivant des études supérieures a considérablement augmenté au fil des années, l'accès à l'enseignement supérieur est encore loin d'être tout à fait généralisé. Et, malgré les discours des politiques, il n'y a pas eu véritablement de démocratisation puisque l'origine sociale et territoriale, le genre, ainsi que la situation de handicap, restent des paramètres prépondérants dans l'accès aux différentes filières du supérieur.

En effet, les derniers chiffres de la DEPP montrent que l'origine sociale des étudiants évolue peu d'une année à l'autre. En 2023-2024, 36,4% des étudiants ont des parents cadres ou exerçant une profession intellectuelle supérieure, contre 9,6% ayant des parents ouvriers.

Les nouveaux entrants à l'université sont très majoritairement titulaires d'un baccalauréat général, tandis que seulement 3 % ont un baccalauréat professionnel. En d'autres termes, il est toujours difficile d'entrer à l'université sans l'obtention d'un baccalauréat général.

Quant à la part des femmes, elle varie considérablement selon le type d'études suivies. Les femmes sont largement majoritaires dans les formations paramédicales ou sociales, ou encore dans les disciplines littéraires, mais minoritaires dans la plupart des filières scientifiques.

Dans son rapport rendu public le 3 juin dernier, la Défenseure des droits pointe les nombreux dysfonctionnements dans les parcours d'orientation qui entravent les choix des jeunes et dénonce le poids du milieu social qui pèse à toutes les étapes et plus particulièrement dans l'accès aux stages et lors de l'orientation de fin de 3^e.

Pour la FCPE, la mise en place d'une véritable éducation à l'orientation dès le plus jeune âge est de nature à résorber une partie de ces inégalités d'accès. Il est indispensable que chaque élève puisse acquérir une connaissance solide des différents métiers, des voies et des filières de formation afin d'avoir la capacité d'effectuer un choix éclairé et sans autocensure à l'issue des études secondaires.

L'orientation est un processus continu qui inscrit dans la durée le suivi de chaque élève dans ses choix, ses changements de parcours, ses difficultés, ses aspirations. C'est une question de démocratie.

Je vous remercie pour votre écoute.